ORDRE DE METHODE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS
Tél : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : denis.lucas@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne :

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDPPST/N2009-8032
Date: 21 janvier 2009

Date de mise en application :	Immédiate
Modifie :	Note de service DGAL/SDRRCC/N2007- 8288
Date limite de réponse :	Aucune
Nombre d'annexes :	0
Degré et période de confidentialité :	Voir plan de diffusion / Aucune

Objet : Modification des échéances à respecter pour la transmission à la DGAL des résultats relatifs aux plans de contrôle et de surveillance.

Références :
R1881/2006 modifié - R1525/98 - R2377/90 – R3954/87 – R178/2002 - R396/2005 - R854/2004 - R882/2004 – R733/2008 – D2002/32/CE – D96/22/CE - D96/23/CE - De93/51/CEE - D2003/99/CE.
Code rural (L. 231-1, L. 234-2, L. 234-3, L. 234-4, L. 237-1, R. 234-9 à R. 234-14) – code de la consommation (R. 215-1 à R. 215-23) – Décret n2003/768 - AM 01/07/76 – AM 30/03/78 – AM 10/02/84 – AM 02/06/84 – AM 21/12/88 – AM 23/02/94 – AM 29/02/96 – AM 02/07/96 – AM 30/05/97 – AM 12/01/01 – AM 31/03/03.

Résumé :
Cette note recule la date limite de transmission des résultats d'analyses pour les plans de surveillance et de contrôle de l'année 2008 au 15 février 2009.

Mots-clés : PSPC, plan de surveillance, plan de contrôle, analyte biologique, analyte physicochimique, prélèvement, échantillon, méthode d'analyse, résultat d'analyse

Destinataires

Pour exécution :

- Directeurs régionaux de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
- Directeurs départementaux des services vétérinaires
- Directeurs des services vétérinaires des DOM
- Laboratoires d'analyses concernés
- Responsables des postes d'inspection frontaliers

Pour information :

- Préfets
- DDEA, DDAF
- Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux
- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires
- DGCCRF / DGS
- AFSSA / INVS

Compte tenu des difficultés exprimés par certains laboratoires pour rendre avant le 1er février 2009, les résultats d'analyses des plans de surveillance et de contrôle de l'année 2008, cette date limite d'envoi des résultats est repoussée au 15 février 2009. Il importe cependant aux laboratoires concernés d'être vigilants sur le fait que le référentiel Sigal va basculer le 02 février 2009 sur le référentiel 2009.

L'adjoint au chef d service de la coordination des actions sanitaires

Olivier mary